

## CORONAVIRUS

Retrouvez dans cet Infor'membres :

1. une proposition de mise en place de soutien aux associations en difficulté de trésorerie
2. une synthèse du protocole\* pour la reprise des activités avec les enfants dès ce 25 mai 2020
3. une synthèse du protocole\* pour les stages d'été
4. un point d'info pour la reprise des activités avec les adultes

\* Au vu de l'assouplissement des mesures qui viennent d'être émises pour la rentrée des enfants dans les classes maternelles et primaires, nous ne pouvons pas exclure que certains assouplissements soient aussi consentis pour les activités de loisirs. Mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour. Nous vous tiendrons informés.

### 1 Plateforme de soutien financier aux ASBL en difficulté de trésorerie : vos offres et demandes

En Wallonie, nombre d'associations sont/seront prochainement dans une situation financière précaire liée au retard, voire à l'incertitude quant à l'octroi de leurs subventions dont elles bénéficient habituellement alors que nous arrivons déjà à la moitié de l'année civile.

En effet, suite au choix du cabinet de la Ministre wallonne de l'Environnement de ne pas mettre en œuvre le préfinancement et de passer par la procédure administrative habituelle, la plupart des associations ne connaissent pas aujourd'hui l'état de traitement de leur demande de subvention et surtout, n'ont encore reçu aucune avance pour les dépenses de l'année 2020. Plusieurs associations nous informent qu'elles n'ont même pas encore reçu un accord de principe pour leur subvention et s'interrogent sur la manière de gérer leur budget 2020.

Pour plusieurs organisations, cette situation, combinée à l'absence de ressources propres suite à la crise du COVID 19, pose des problèmes de liquidités cruciales : impossibilité d'honorer le paiement des salaires, de solliciter une avance auprès d'une banque à défaut du moindre engagement écrit du Ministre. Soulignons encore que le recours à une avance par la banque se traduit par le paiement d'intérêts, actuellement non couverts par les subsides, s'additionnant aux dommages économiques de ces temps de crise. Et problématique également, c'est qu'avec des emprunts bancaires, le dossier passe par une case supplémentaire « contentieux », qui ralentit encore plus la perception du subside (plusieurs mois). L'asbl est ainsi prise dans une spirale où elle devient dépendante d'un emprunt chaque année.

Nous pouvons estimer qu'une quarantaine de dossiers de subventions de base (dossiers de subvention qui ont fait l'objet d'un dépôt d'une demande en bonne et due forme) sont concernés par cette situation et que, dans le meilleur des cas, elles devront attendre encore au minimum entre deux, trois ou quatre mois pour avoir leur subvention notifiée et recevoir la première tranche de paiement. C'est inédit depuis plusieurs années. Il apparaîtrait en effet totalement inenvisageable en termes de bonne gouvernance que la subvention fasse l'objet d'un refus plus de 6 mois après le début des activités.

Nous avons déjà interpellé la Ministre de l'Environnement à ce sujet à deux reprises (19 mars et 20 mai), via un courrier conjoint du RIDée et d'IEW. En attendant, pour faire face à ces difficultés financières en termes de trésorerie, l'idée, émise par quelques associations, serait de mettre en place **une plateforme de soutien à la trésorerie pour des asbl dépendant de subventions wallonnes** : les comptes d'épargne ne rapportent plus rien, par contre, les crédits bancaires restent coûteux... Pourquoi ne pas imaginer des prêts d'argent sans intérêts, juste entre nous ? Cela éviterait de laisser partir vers le secteur bancaire des sommes précieuses à investir dans nos missions.

## **Nous vous sondons donc à 2 niveaux :**

1. Si vous êtes en difficulté financière suite au retard de paiement d'une subvention wallonne, **seriez-vous demandeur de cette possibilité de prêt sans intérêts ?**
2. Si vous disposez d'une bonne trésorerie, **seriez-vous d'accord de prêter de l'argent à des asbl en difficulté financière**, moyennant des conditions strictes (convention de prêt limitée dans la durée, garanties de remboursement, etc.) ?

Dans ces 2 cas, vous pouvez prendre contact avec moi ([damien.revers@reseau-idee.be](mailto:damien.revers@reseau-idee.be)), afin d'en discuter et de centraliser les demandes et les offres de prêt. Le Réseau IDée, s'engage à coordonner une telle plateforme, de rédiger une convention de prêt, et d'accompagner les démarches tout au long du processus.

---

## **2 • Les activités pour les enfants et les jeunes peuvent être à nouveau organisées depuis le 25 mai**

La Fédération Wallonie-Bruxelles, en accord avec le CNS, autorise depuis le 25 mai les activités organisées à destination des enfants et des jeunes (jusqu'à 18 ans). Le protocole de reprise des activités, réalisé par la FWB vise spécifiquement les Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes, mais nous pouvons raisonnablement considérer que ce qui vaut pour ces organismes, vaut également pour les activités organisées par les associations d'ErE.

### **Quelles sont les mesures à mettre en place pour les activités avec des enfants?**

#### **a) Conditions de participation**

- Interdiction de participation si un enfant/jeune/animateur est malade ou s'il a eu des symptômes 7 jours avant l'activité ;
- Les enfants porteurs d'une maladie chronique ne pourront participer aux activités sans accord de leur médecin traitant (certificat médical) ;
- Les travailleurs et bénévoles qui sont repris dans les catégories de personnes à risque ne peuvent participer aux activités ;
- La participation est ouverte aussi aux jeunes avec handicap.

#### **b) Hygiène**

Lors des activités, l'association est tenue de garantir la sécurité en bon père de famille, en termes de santé publique, des enfants/jeunes et des animateurs-trices. Celle-ci passe par des mesures spécifiques pour éviter la propagation du virus :

- Lavage des mains (accès à un évier et savon et/ou gel hydroalcoolique) à l'entrée et sortie de l'activité ;
- Eviter de se toucher les yeux, la bouche ou le nez ;
- Nettoyage et aération réguliers des locaux et sanitaire ;
- Nettoyage du matériel après chaque activité ;
- Masque obligatoire pour les 12 ans et +, et pour les animateur-trices durant toute la présence dans la structure, l'animation, la formation ;
- Prévoir une information claire sur ces mesures dès l'entrée dans le bâtiment.

### c) Mesures organisationnelles

- Groupe de 10 enfants/jeunes maximum + 1 animateur. 4m<sup>2</sup>/enfant et animateur, distance de 1,5m les uns des autres.
- Si espace suffisant, possibilité de doubler le nombre de participants selon les mêmes critères et en évitant tous les contacts entre les groupes ;
- Prévoir un registre reprenant les présences des enfants/jeunes, animateurs et techniciens pour garantir le suivi en cas d'urgence ;
- Prévoir un protocole en cas d'enfant ou de personnel présentant des symptômes, et en cas d'information indiquant qu'un enfant a été en contact avec des personnes malades.

### d) Nature de l'activité

- Eviter totalement les activités où on est en contact avec des personnes extérieures au groupe, à l'exception des animateurs et experts ;
- Privilégier autant que possible les activités en plein air et éviter des activités de contact physique et d'approche ;
- Pour les repas des enfants/jeunes, privilégier les pique-niques apportés de la maison.
- Pour les Centres de Rencontres et d'Hébergement : groupes de 4 jeunes maximum voyageant ensemble.

**Retrouvez le protocole complet via :**

[https://www.reseau-idee.be/espace-membres/index\\_pdf/protocole-reprise.pdf](https://www.reseau-idee.be/espace-membres/index_pdf/protocole-reprise.pdf)

---

# 3. Stages d'été autorisés

Cela concerne toutes les activités, les camps, les animations pour les enfants et les jeunes en été. Le protocole réglementant ces activités a été soumis et accepté par le Comité de concertation réunissant les différents gouvernements.

## a) Conditions de participation

- Groupes à risque : si un enfant/jeune fait partie d'un groupe à risque, les parents ont la responsabilité d'indiquer dans la fiche médicale si la maladie/condition est maîtrisée ;
- Les enfants et les jeunes qui sont ou ont été malades (symptômes au cours des cinq derniers jours) ne peuvent pas participer au stage ;
- Encadrement autant que possible des activités par des personnes ne faisant pas partie des groupes à risque, à moins qu'elles n'aient reçu l'autorisation de leur médecin.
- Tenue d'un registre de présences, de fiches médicales et traçage.

## b) Mesures organisationnelles

- Tout sera organisé et exécuté dans des bulles de contact de 50 personnes au maximum, y compris les participants et les accompagnateurs.
- Un stage/une activité peut être constitué de plusieurs bulles de contact en même temps.

## c) Hygiène

- Le lavage des mains se fera au minimum au début et à la fin de l'activité, avant et après les repas et à chaque passage aux toilettes. ;
- Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions ;
- Les soins des plaies seront dispensés aux +12 ans avec un masque buccal et éventuellement des gants ;
- Les masques buccaux seront utilisés en dehors des bulles de contact par les +12 ans conformément aux directives globales en vigueur ;
- Les espaces de vie et de couchage seront régulièrement aérés ;
- Le matériel restera autant que possible dans la bulle. Si le matériel passe néanmoins d'une bulle à l'autre, les surfaces de contact seront désinfectées.

## d) Nature des activités

- Les activités seront organisées autant que possible en plein air ;
- Dans la mesure du possible, les activités se dérouleront sur les lieux mêmes ;
- Chez les +12 ans, l'encadrement prêtera attention à la nature de l'activité (un contact léger est possible, un contact intensif n'est pas recommandé) ;

- Les contacts avec des personnes extérieures (personnes n'appartenant pas à la bulle de contact) seront évités autant que possible. Sauf si cela peut être fait dans le cadre des règles de sécurité et d'hygiène applicables.

**Retrouvez le protocole complet via :**

[https://www.reseau-idee.be/espace-membres/index\\_pdf/Protocole-activites-et-camps-de-jeunesse.pdf](https://www.reseau-idee.be/espace-membres/index_pdf/Protocole-activites-et-camps-de-jeunesse.pdf)

---

## **4 • Pour les activités pour adultes, il faudra encore patienter, sans doute jusqu'au 8 juin**

Le Groupe d'experts (GEES) a rendu un avis favorable concernant la reprise des activités pour adultes dans les prochaines semaines, mais cette reprise se veut limitée et progressive.

La FESEFA (dont le Réseau IDée est membre) défend auprès de la FWB un scénario précis pour la phase de redéploiement, notamment une période de reprise possible des activités en présentiel à partir du 8 juin 2020, avec un redémarrage progressif des formations et des activités de groupes en petits groupes (5 à 10 personnes).

Pourquoi les activités pour les enfants/jeunes ont pu reprendre depuis le 25 mai et pas les activités pour les adultes ?

Selon le gouvernement et plusieurs scientifiques, le risque zéro n'existe pas mais celui d'être infecté est très faible pour les enfants et jeunes. Cela est confirmé par les recherches et les experts du GEES.